

POUR PROPOSER UN ARTICLE

1°. ENVOI

Les articles soumis à la rédaction de la revue *Histoire@Politique. Politique, culture, société* doivent être adressés en version informatique par courrier électronique, en pièce attachée, à l'adresse électronique suivante :

revue.histoirepolitique@sciences-po.fr

- Veuillez préciser et donner sur la première page :

- le titre de l'article ;
- le nom de l'auteur ;
- une brève notice biographique de l'auteur (200 signes maximum) faisant état de son rattachement institutionnel, de ses publications éventuelles et de ses principaux intérêts de recherche.

Ces indications seront intégrées lors de la publication de l'article.

- N'oubliez pas de nous indiquer vos coordonnées :

- adresse postale ;
- numéro de téléphone ;
- adresse courriel.

- Un article proposé à la revue ne doit pas être soumis dans le même temps à une autre revue, ni avoir été publié précédemment.

- **Langues :**

Les articles peuvent être publiés directement en français ou en anglais. Pour les autres langues, ils peuvent faire l'objet d'une traduction.

2. CONSIGNES RÉDACTIONNELLES ET DE PRÉSENTATION

Nombre de signes des contributions

La taille des articles de fond ne doit pas dépasser 35 000 signes, celle des comptes rendus est comprise entre 5 000 et 10 000 signes.

Sont inclus dans le nombre de signes les espaces, les notes et les références bibliographiques.

Format de l'article

- - Police : *Times New Roman*.
- - Taille : 12.

Résumés et mots clés

Les articles doivent être impérativement accompagnés :

- d'un résumé **en français et en anglais**, portant également la traduction anglaise du titre de l'article, chaque résumé ne dépassant pas 500 à 800 signes (espaces compris) ;
- d'une **liste de 5 mots clés**, également en français et en anglais, identifiant le contenu de l'article.

Quelques règles de rédaction

- Les titres à l'intérieur de l'article doivent être parfaitement hiérarchisés, surtout lorsqu'il y a plusieurs niveaux. La hiérarchie des titres, des sous-titres et des intertitres doit être clairement indiquée.

- Des espaces insécables doivent être mis avant les points-virgules, les points d'interrogations et les points d'exclamation.

- Il est demandé d'explicitier les sigles et les abréviations, de ne pas utiliser de caractère gras et de ne rien souligner.

- Tous les mots écrits dans une autre langue que celle du texte sont à mettre en italique, y compris les mots latins d'emploi courant en français (exemple : *sine die, a contrario, a priori*..).

- Les noms propres sont écrits en lettres minuscules, les prénoms doivent être développés dans le texte courant et également dans les notes de bas de page.

- Les citations dans le texte sont placées entre guillemets à la française, en romain et référencées.

Exemple :

« Face aux contingences de ce monde, le sage mais aussi l'homme politique doivent faire preuve de prudence, cette manière d'être « accompagnée de raison juste, tournée vers l'action et concernant ce qui est bien et mal pour l'homme ¹. »

Appels de note

Les appels de note figurent dans le texte en numérotation continue dans le corps de l'article (chiffre en exposant) et en bas de page. L'appel de note précède toujours le signe de ponctuation.

¹ Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Garnier-Flammarion, 1965, p. 157.

- Références à des fonds d'archives :

Les références à des archives doivent être suivies de l'indication précise, lors de la première occurrence, du lieu et des fonds, ensuite les abréviations courantes peuvent être utilisées.

Exemple :

Première occurrence : Archives nationales, Archives du président Giscard d'Estaing, 5AG3. A6 160. Communiqué final et commentaires dans les dossiers du président.

Deuxième occurrence : AN, 5AG3 AE101. Correspondance diplomatique 1977-1978.

- Références bibliographiques :

Les références bibliographiques doivent apparaître en note de bas de page à l'endroit de leur première évocation.

▪ *Dans le cas d'un ouvrage :*

Prénom et nom de l'auteur en minuscules, titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, maison d'édition, collection (éventuellement), année d'édition, page(s) exacte(s) de la citation.

Exemple :

Jean-François Sirinelli, *Comprendre le XX^e siècle français*, Paris, Fayard, 2005, p. 69.

▪ *Dans le cas d'un ouvrage de langue étrangère :*

Prénom et nom de l'auteur en minuscules, titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, maison d'édition, collection (éventuellement), année d'édition, page(s) exacte(s) de la citation et préciser s'il existe une traduction en français.

Exemples :

Karl Dietrich Bracher, *The German Dictatorship: the Origins, Structure and Effects of National Socialism*, New York, Washington, Praeger, 1971, p.10, trad. de l'all. par Jean Steinberg, *La dictature allemande : naissance, structure et conséquences du national-socialisme*, Toulouse, Privat, 1986.

Carl Schmitt, *The Crisis of Parliamentary Democracy*, Cambridge, Mass., MIT Press, 1985, trad. de l'angl. par Jean-Louis Schlegel, *Parlementarisme et démocratie*, Paris, Le Seuil, 1988.

▪ *Dans le cas d'un ouvrage collectif :*

Préciser prénom(s) et nom(s) du ou des directeurs de publication avec la mention (dir.) en minuscules, titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, maison d'édition, collection (éventuellement), année d'édition, page(s) exacte(s) de la citation.

Exemple :

Claire Andrieu, Philippe Braud, Guillaume Piketty (dir.), *Dictionnaire de Gaulle*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 2006, p. 414.

- *Dans le cas d'une contribution à un ouvrage collectif :*

Prénom et nom de l'auteur de la contribution en minuscules, titre de l'article entre guillemets, dans prénom et nom du directeur de l'ouvrage suivis de la mention (dir.) en minuscules, titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, maison d'édition, collection (éventuellement), année d'édition, pages de l'article cité.

Exemple :

Robert Frank, « Les problèmes monétaires et la création du SME », dans Serge Berstein et Jean-François Sirinelli (dir.), *Les Années Giscard. Valéry Giscard d'Estaing et l'Europe 1974-1981*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 13-26.

- *Dans le cas d'un article de revue :*

Prénom et nom de l'auteur de l'article en minuscules, titre de l'article entre guillemets, nom de la revue en italique, tome, numéro de la revue, date de publication, pages de l'article cité.

Exemple :

Clémentine Vidal-Naquet, « S'épouser à distance », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 53, n°3, juillet-septembre 2006, p. 142-158.

- *Quand la référence revient :*

Abréger la référence de la façon suivante : donner les initiales du prénom en majuscules et le nom de l'auteur en minuscules, début du titre en italique suivi de trois points de suspension, *op. cit.* (en italique), numéro de la page citée.

Exemple :

J.-F. Sirinelli, *Comprendre...*, *op. cit.*, p.69.

Autre exemple :

C. Vidal-Naquet, « S'épouser à distance », *op. cit.*, p. 143.

- Référence à une page Internet :

Il est nécessaire de toujours indiquer la date à laquelle l'information a été saisie et l'adresse du site dont elle est issue.

Iconographies

Les iconographies et les illustrations doivent être l'objet d'un double envoi :

- elles doivent être envoyées avec le texte et placées à l'endroit où l'auteur souhaite les voir apparaître, être numérotées et titrées et leur copyright doit être dûment indiqué ;
- elles doivent être envoyées seules dans un fichier séparé.

3. PROCÉDURE DE RELECTURE

Les auteurs seront informés de la date de publication de leur article sur Internet. Avant la mise en ligne, les responsables de la revue s'autorisent à procéder à des corrections secondaires (style, orthographe) qui ne touchent pas à la logique du texte.